

DÉPARTEMENT : CALVADOS
ARRONDISSEMENT : BAYEUX
COMMUNE : LA CAMBE

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 14 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 08/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq le mardi 14 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Bernard LENICE, Maire de La Cambe.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents et représentés : 11

Absents excusés : 1

Absents : 0

Etaient présents : M. Yves GUILLEMAIN, et Me Mireille COOK, Adjoints,
Me Laëtitia GUILLARD, M. Sébastien RAVENEL, M. William PERRON, Me Morgane GARDIE, M. Jérôme SEGOUIN, Me Barbara LELIMOUSIN et Me Sylvie BRION.

Etaient représentés : Me Caroline VICQUELIN (ayant donné pouvoir à M. Bernard LENICE)

Etaient absents :

A été nommé(e) secrétaire : M. Yves GUILLEMAIN

ORDRE DU JOUR

Logement 6 Rue des Ecoles - Travaux de peinture.

Virement de crédits suite aux travaux du logement 6 Rue des Ecoles.

Adjudication des droits de pacage 2024/2025 - Distribution des droits de marais.

Demande d'aide voyage scolaire, collège Notre Dame de Carentan.

Questions diverses

Monsieur Bernard LENICE donne lecture du procès-verbal du 16 septembre 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention à l'APE.

Logement 6 Rue des Ecoles - Travaux de peinture.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-20 en date du 16 septembre 2025.

Monsieur le Maire rappelle que :

Le devis d'EGA (électricité) pour un montant de 4 573,63€ HT soit 5 031,00€ TTC

Le devis de PARE PLOMBERIE pour un montant de 5 543,78€ HT soit 6 652,54€ TTC modifié suite à une erreur de TVA. La TVA est de 10% et non de 20%, pour un logement à vocation de location. Le nouveau devis est de 5 543,78€ HT soit 6 098,16€ TTC.

Monsieur le Maire informe que 3 entreprises ont été sollicitées pour des travaux de peinture et de rénovation de sol :

- RENAUD PEINTURE : 15 000,42€ TTC (peinture) et 2 575,70€ TTC (sol)
- LEPLEUX PEINTURE : 12 586,48€ TTC (peinture) et 2 170,74€ TTC (sol)
- VIARD Christophe : 10 526,19€ TTC (peinture + sol + marchandises)

Le conseil municipal, après avoir étudié les devis et avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'entreprise VIARD Christophe pour un montant de 10 526,19€ TTC pour les travaux de rénovation de peinture et de sol.

DIT que les travaux seront imputés au compte 615221.

AUTORISE le Maire à signer les pièces relatives à ces travaux.

ADOPTÉ : VOTE : 11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Virement de crédits suite aux travaux du logement 6 Rue des Ecoles.
--

Vu le budget primitif 2025 adopté le 08/04/2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits au compte 615221, afin de réaliser des travaux de rénovation dans le logement communale situé au 6 Rue des Écoles.

Considérant que le coût des travaux est estimé à environ 22 000,00€.

Considérant que le compte 615221 à un solde de 4 540,00€ à la date du 14/10/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à procéder aux ouvertures de crédits suivants :

SECTION	CHAPITRE	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	65	65888	- 20 000,00€	
Fonctionnement	011	615221	+ 20 000,00€	

ADOPTÉ : VOTE : 11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Adjudication des droits de pacage 2024/2025 - Distribution des droits de marais.

Monsieur le Maire rappelle que les adjudications de droits de pacage de 2024 et 2025 ont apporté la somme de 10 670,00€ plus un report de 2023 d'un montant de 8 913,66€ et que les dépenses se sont élevées à la somme de 5 660,08€ soit un bénéfice de 13 923,58€.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est toujours préférable de garder un peu de bénéfices au cas où il y aurait besoin de faire des travaux dans le marais.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté les comptes :

APPROUVE les comptes

FIXE à 30€ la part revenant à chaque foyer conformément au système d'exploitation du marais à paître du 7 février 1953 approuvé par Monsieur le Sous-Préfet de Bayeux le 13 mars 1953.

Les ayant droits arrêtés à ce jour, étant au nombre de 247 foyers, il y aura un excédent de 6 513,58€ qui sera reporté sur l'exercice 2027.

La distribution des ayants droits est fixée au samedi 6 décembre 2025 de 9h00 à 13h00 à la mairie de La Cambe.

ADOPTÉ : VOTE : 11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Nota : disponible pour la distribution, M. Lenice, M. Guillemain, Sébastien RAVENEL, William PERRON et Morgane GARDIE.

Demande d'aide voyage scolaire, collège Notre Dame de Carentan.
--

Monsieur le Maire a procédé à la lecture du mail de demande d'aide pour un voyage scolaire. Le conseil municipal a décidé de ne pas attribuer d'aide financière. Le conseil municipal réserve les aides financières pour les enfants scolarisés au collège d'Isigny Sur Mer.

Subvention à l'APE de La Cambe

Ajouté à l'ordre du jour et accepté.

Monsieur le Maire informe que le bureau de l'APE de La Cambe a été reconduit lors de l'assemblée générale. Par conséquent, il y a lieu de verser la subvention annuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la subvention suivante pour un montant de 600€ à l'Association des Parents d'élèves de La Cambe.

Association des Parents d'Élèves de La Cambe	600,00€
--	---------

ADOPTÉ : VOTE : 11 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Questions diverses

- Cérémonie du 11 Novembre 2025 à 9h15 au monument. Participation de 15/20 enfants de l'école (prévoir achat de 25 paquets de bombons à la boulangerie). Messe à Isigny S/Mer à 10h30 suivie d'un repas à la salle des fêtes.
- Samedi 15 Novembre 2025 à 11h00 cérémonie au Cimetière Militaire Allemand de La Cambe, à l'occasion de la journée du Deuil National Allemand.
- Téléthon : à ce jour, pas de nouvelles d'une organisation comme les autres années.
- Préparation de Noël 2025 : volontaires (Laëtitia, Sylvie, Barbara, Philippe BRION et Stéphane DELANGE) – sapin devant chaque commerçant et préparation du gouter des enfants de l'école.
- Faire nettoyer « l'impasse aux Chevaux » - Prévoir de faire bitumer 75m2 (faire devis)
- Vœux du Maire : Vendredi 16 janvier 2026 à 20h00 à la salle des fêtes.

- Mettre à disposition la salle de conseil, ou salle de réunion de la salle des fêtes pour des réunions MSA.
- Trou sur le complexe multisport. « INTERDICTION AUX VÉLOS ET TROTINETTES » faire panneaux.
- Re demande installation d'une colonne de cartons près de la station.
- Prochain conseil municipal, le 25 novembre 2025.